

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 14 décembre 2016 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 26 octobre 2016
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Décisions prises par délégation
5. Coopération intercommunale – SIVOM de Molsheim-Mutzig et Env. : modification des conditions de composition – transfert du siège et extension des compétences – modifications statutaires
6. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
7. Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
8. Convention d'occupation du domaine public
9. Recensement de la population
10. SDIS : avenant n° 2 à la convention de transfert
11. Convention pour la mise en place de circuits VTT
12. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2016

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoint, Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Caroline ANTONI, Véronique DATICHY, René SIEBERING,

Membres absents excusés : Nicolas SCHARSCH qui donne procuration à Thomas VOGT, Rémy FISCHER qui donne procuration à Michel KAUFMANN

62/16 Approbation de la séance du 26 octobre 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 26 octobre 2016 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

63/16 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

64/16 Rapport de commissions

Commission Construction : une demande de permis et une déclaration préalable ont été étudiées.

Commission Communication : préparation du WI n° 12.

Monsieur André REGIN, délégué au SCOT, informe de la validation définitive du SCOT.

65/16 Décisions prises par délégation

Par délibération n° 23/14 du 7 avril 2014, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide des dossiers.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

Ainsi, le conseil municipal prend connaissance des éléments suivants :

Concessions de cimetière :

3 renouvellements de concession

2 cases du colombarium

Préemption / déclarations d'intention d'aliéner :

7 déclarations réceptionnées – aucune décision de préemption

Baux : renouvellement de 4 fermages au Horn

66/16 Coopération intercommunale – SIVOM de Molsheim-Mutzig et Env. : modification des conditions de composition – transfert du siège et extension des compétences – modifications statutaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les statuts du SIVOM, ratifiés par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2015 ;

I. CONCERNANT LE TRANSFERT DU SIEGE

VU la délibération N° 16-13 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 6 octobre 2016, décidant de fixer le siège du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs 2 route Ecospace à MOLSHEIM ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité, accepte** de fixer le siège du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs **2, route Ecospace à MOLSHEIM,**

II. CONCERNANT L'EXTENSION DES COMPETENCES

VU la délibération N° 16-14 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 6 octobre 2016, décidant d'étendre ses compétences en vue de la réhabilitation du terrain de football synthétique de MOLSHEIM ;

VU la délibération N° 16-19 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 17 novembre 2016, décidant d'étendre ses compétences en vue de la gestion du complexe culturel et sportif de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité, accepte** de doter, avec effet au 1^{er} janvier 2017, le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs des compétences intitulées :

- « **Conception, réalisation et financement des équipements et travaux suivants :**
COMMUNE DE MOLSHEIM
- Réhabilitation du terrain de football synthétique »,
- « *Gestion du complexe culturel et sportif de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE* »

Relève en outre, que la compétence relative à la gestion *du complexe culturel et sportif de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE* est exercée par le SIVU du complexe de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE jusqu'au 31 décembre 2016, date à laquelle elle est restituée à ses communes membres, aux fins d'un transfert immédiat vers le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,

III. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM

CONSIDERANT que les paragraphes I et II de la présente délibération constituent des modifications statutaires importantes du SIVOM ;

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;

VU la délibération N° 16-20 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 17 novembre 2016, adoptant ses nouveaux statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** les **NOUVEAUX STATUTS du SIVOM**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

67/16 Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Point ajourné suite au report de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

68/16 Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Point ajourné suite au report de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

69/16 Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public communal avec les époux de LAVAREILLE, qui a fait l'objet de la délibération n° 36/10 du 19 mai 2010.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- est favorable au renouvellement de cette convention pour une année, soit jusqu'au 31/12/2017,
- décide de réévaluer son montant, conformément aux termes de la convention.

70/16 Recensement de la population

Monsieur le Maire informe que notre commune est concernée par le recensement de la population début 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter deux agents recenseurs vacataires pour effectuer la tournée du 19 janvier au 18 février 2017. Ces agents suivront une formation et seront rémunérés sur la base du nombre de bulletins collectés et rempli, à savoir :

- 1.20 euro par bulletin individuel,
- 0.60 euro par feuille de logement, fiche de logement non enquêté et dossier d'adresse collective,
- 24 euros par séance de formation

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement et de l'établissement des arrêtés d'embauche. Les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

71/16 SDIS : avenant n° 2 à la convention de transfert

Monsieur le Maire rappelle la convention de transfert du centre d'incendie et de secours de la commune de Wolxheim vers le SDIS, signée le 29 janvier 2007 et qui fixe l'ensemble des modalités de fonctionnement.

Un premier avenant a été signé le 25 janvier 2008 pour mettre à jour la liste nominative des sapeurs-pompiers volontaires.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017 la section de sapeurs-pompiers de Wolxheim est regroupée avec la section de sapeurs-pompiers de Ergersheim-Dachstein et que de ce fait le dépôt d'incendie de Wolxheim, mis à disposition du SDIS, est rétrocédé à la commune et les annexes 4 et 7 de la convention doivent être supprimées.

Après ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de transfert.

72/16 Convention pour la mise en place de circuits VTT

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes La Porte du Vignoble souhaite mettre en place plusieurs circuits VTT dont le tracé traverse notre ban communal. Ces circuits empruntent en priorité les chemins, pistes et sentiers appartenant au domaine public ou privé des communes, sous réserve du consentement de la municipalité concernée. L'accord se traduit par la signature d'une convention entre le propriétaire et la Communauté de Communes afin de clarifier la responsabilité de chacun.

Après discussion, le conseil municipal, avec 1 voix Pour, 11 voix Contre et 2 abstentions, donne une suite défavorable à la mise en place de circuits VTT sur notre ban.

73/16 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Les travaux rue Principale sont en voie d'achèvement.
- Une administrée sollicite la mise en place de la collecte sélective en porte à porte. Mr SCHAEFFER, délégué au Select'om va se renseigner sur la marche à suivre.
- Un point est fait sur les dépenses relatives au ménage de la salle des fêtes.
- Aucune participation financière aux frais de fonctionnement du périscolaire n'est demandée pour l'année écoulée, l'association des Lutins des Bois ayant pris l'intégralité des frais en charge.
- Prévoir une réunion de la commission de sécurité pour différents points.
- Mr le Curé a fait la demande d'un emplacement de stationnement réservé ainsi que d'une vitrine d'affichage sur pieds, devant l'église.
- Mme CLOCHETTE, notre ancien percepteur, reprend ses fonctions le 1^{er} février 2017.
- Possibilité pour les conseillers de visiter l'usine Bugatti Automobile au printemps 2017.
- Un logement au-dessus de la mairie va se libérer. Plusieurs candidats l'ont visité.
- Le problème du déplacement voire de la suppression de certains bacs à fleurs au Bruckgarten est évoqué. Le conseil municipal n'est pas favorable.
- La cérémonie des vœux du Maire est fixée au 14 janvier 2017.
- La prochaine session est fixée au 25 janvier 2017.

La séance est levée à 22 h 15

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 15 décembre 2016
Le Maire
Adrien KIFFEL